



Commune de LA BRIDOIRE

Séance du 11 mai 2026

NOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de La Bridoire, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, en application des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Yves BERTHIER, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Etaient présents : Eugénie AMMEUX, Nathalie BECHEROT, Corinne BELLEMIN, Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ, Yves BERTHIER, Jean-Louis BROCHARD, Patrick GAUDE, July GUILLOT, Véronique JOURDAN, Baptiste OGIER, Philippe ROUARD, Philippe VITTOZ

Excusés : Daniel DUVAL, Timothée GETTI, Colette LASHERME

Procurations : Daniel DUVAL à Philippe ROUARD, Timothée GETTI à Eugénie AMMEUX, Colette LASHERME à Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ

Secrétaire de séance :

Baptiste OGIER est désigné secrétaire de séance.

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 5 mai 2026

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 5 mai 2026

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel nominal des conseillers et indication des présents, des excusés et des conseillers ayant reçu un pouvoir, constate que les conditions de quorum sont remplies (seuls comptent les conseillers physiquement présents à la séance).

Ordre du jour :

FINANCES

1. Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 12 logements locatifs sociaux « Les Acacias ».

CONVENTIONS

2. Convention de stationnement sur des terrains agricoles.

PERSONNEL

3. Création de 4 emplois non permanents suite à un accroissement d'activité saisonnier l'été 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

- Nomination des représentants dans les commissions intercommunales.
- Nomination d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales.

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour de la séance du 11 mai 2026.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2026 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NB : des modifications ont été apportées, il est souhaitable à l'avenir de renvoyer les documents modifiés avant approbation. Monsieur Philippe ROUARD a demandé à être ajouté à la commission « Urbanisme et Mobilité » et le Maire a donné son accord.

1. FINANCES – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PRESENTÉE PAR L'OPAC SAVOIE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – RESIDENCE « LES ACACIAS »

Délibération n° 20260511DE01

Monsieur le Maire rappelle que les résidences « Les Acacias » situées Rue des Acacias à La Bridoire, doivent faire l'objet d'un programme de réhabilitation, porté par l'OPAC Savoie.

Il informe de la demande de l'OPAC Savoie reçue par courrier en date du 23 avril 2026 concernant l'engagement de la commune pour la garantie des prêts qu'OPAC Savoie sera appelé à contracter pour financer ce programme. Il indique qu'une note de présentation jointe à la demande a été annexée à la note préparatoire du conseil ce jour.

Vu la demande présentée par l'OPAC Savoie,

Vu l'intérêt de la réhabilitation des résidences « Les Acacias » devant permettre une amélioration des performances énergétiques, du confort et du cadre de vie des habitants des résidences,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions :

- **DECIDE** de s'engager à garantir les prêts qu'OPAC Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de la réhabilitation des 12 logements résidences « Les Acacias ».
- **AUTORISE** monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

NB : Demander à l'OPAC les travaux envisagés sur la durée du mandat municipal.

2. CONVENTION – MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AGRICOLES POUR LE STATIONNEMENT DE VEHICULE LORS DE LA COURSE CYCLISTE TOUR AUVERGNE RHÔNE-ALPES LES 12 ET 13/06/26

La délibération prévue est reportée au prochain conseil par manque d'éléments, cependant les membres du conseil municipal sont d'accord sur le principe d'une convention entre la collectivité et les agriculteurs mettant leurs terrains à disposition.

Monsieur Philippe VITTOZ précise qu'il est attendu près de 2 000 personnes et 330 journalistes. La convention sera à envoyer pour validation aux 3 agriculteurs concernés avec en pièce jointe les parcelles concernées avec photos avant utilisation. Avant le prochain conseil, une estimation de l'indemnité à verser aux agriculteurs en cas de dégâts est à faire. Celle-ci sera validée lors du prochain conseil.

3. PERSONNEL- CREATION DE QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-23 DU CGCT

Délibération n° 20260511DE02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents

contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité consécutif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux pendant l'été d'une part (groupe scolaire), l'entretien des espaces verts et l'organisation de courses de vélo, d'autre part ; monsieur le Maire propose de créer quatre emplois non permanents sur les grades d'adjoints techniques dont la durée de service est de 35 heures par semaine, et de l'autoriser à recruter quatre agents contractuels répartis sur la période du 1er juin 2026 au 15 septembre 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique,

VU la délibération du 13 janvier 2020 instaurant le régime indemnitaire RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise,

VU la délibération du 6 novembre 2024 modifiant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,

VU la délibération n° 20250623DE05 du 23 juin 2025 modifiant le Régime indemnitaire pour mise en conformité avec la loi de Finances 2025 et pour l'intégration du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Considérant le besoin,

Considérant l'étendu du régime indemnitaire aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables aux agents de la collectivité relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,

Considérant que les agents contractuels recrutés sur le fondement de l'article L332-23, 2° du CGFP (accroissement saisonnier d'activité) ne sont pas éligibles au versement de la prime de précarité au terme de leur contrat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer quatre emplois non permanents relevant des grades d'adjoints techniques pour effectuer les missions précitées suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, pour la période du 1^{er} juin 2026 au 15 septembre 2026.
- **PRÉCISE** la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'Adjoint technique du cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriales, à laquelle s'ajoutent l'indemnité de congés payés ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et, le cas échéant, le supplément familial de traitement.
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget primitif communal 2026.

QUESTIONS DIVERSES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS (CCVG) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la CCVG est composée de plusieurs commissions : cohésion sociale, petite enfance-enfance jeunesse-transports scolaires, économie, tourisme, patrimoine-travaux et bâtiments.

Monsieur le Maire les invite à participer à ces commissions. Les propositions suivantes sont définies :

- Cohésion sociale : représentant : Madame Véronique Jourdan.
- Petite enfance - Enfance jeunesse-transports scolaires : représentant : Mesdames July GUILLOT et Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ.
- Économie : représentant : Monsieur Patrick GAUDE.
- Tourisme : représentant : Mesdames Eugénie AMMEUX et Colette LASHERME.
- Patrimoine-travaux et bâtiments : représentant : Monsieur Daniel DUVAL.
- Finances : représentant : Monsieur Philippe VITTOZ.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que depuis la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser les modes de scrutin dans les communes de plus ou moins 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) dépend du nombre de listes élues au conseil municipal et du nombre de sièges qu'elles y ont obtenus, indépendamment du nombre d'habitants de la commune.

Etant donné qu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la CCLE sera composée de 3 membres : un conseiller municipal, un délégué du tribunal judiciaire, et un délégué de l'administration.

Monsieur le Maire précise que la participation des élus municipaux à cette commission se fait sur la base du volontariat, et que la nomination des membres de la CCLE ne relève pas de la compétence du conseil municipal et ne fait donc pas l'objet d'une délibération.

Afin d'établir la liste des membres composant la CCLE, le maire interroge les élus municipaux concernés, en suivant l'ordre du tableau, sur leur volonté de participer aux travaux de cette commission.

Madame Colette LASHERME est volontaire pour participer être membre de la CCLE.

Pour les CCLE composée de 3 membres, le maire recherche, par tout moyen qu'il juge utile, 2 autres personnes prêtes à participer aux travaux de la commission. Ces personnes confirmeront au maire leur souhait de siéger à la CCLE en qualité de délégués désignés par le préfet et par le président du tribunal judiciaire.

Point sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :

Monsieur le Maire informe sur les DIA, que divers biens immobiliers n'ont pas été préemptés : Vente JOURNAL / PLAT-PELADE (route du Lac) et vente YVRARD / FOURNIER (terrains à bâtir à Vergenue).

Proposition de commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

Monsieur le Maire explique que la CC Val Guiers doit proposer une liste de contribuables pouvant siéger en tant que commissaires titulaires ou suppléants au sein de la CIID de la CC Val Guiers.

La commune de La Bridoire doit proposer 2 titulaires et 2 suppléants.

Conformément au 2ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune membre de l'EPCI (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le Maire précise que les commissaires ne sont pas forcément issus du conseil municipal, et que la proposition est à retourner à la CC Val Guiers avant le 26 mai 2026.

Sont proposées les personnes suivantes :

Titulaires : Philippe VITTOZ, Yves BERTHIER. Suppléants : Patrick GAUDE, Corinne BELLEMIN.

Point sur la commission Environnement-Développement durable-Tourisme et Patrimoine :

Madame Nathalie BECHEROT fait un point sur la commission, convocation à venir pour une réunion début juin.

Question de Véronique JOURDAN sur le fonctionnement de l'association.

Elle demande d'avoir un élu pour le défi écomobilité du 22 mai 2026. Monsieur Baptiste OGIER se propose.

-> **Repas de l'amitié des Aînés le 22 mai** : Patrick Gaudé sera présent.

-> **GAPS** : cérémonie de remise d'un label au club de football, le 20 mai à la salle des fêtes.

-> **SIEGA** : réunion du 20/05 : Patrick Gaudé remplace Daniel Duval.

-> **Bilan de l'organisation de la cérémonie du 8 mai** : pour améliorer l'organisation des manifestations, Nathalie Bécherot demande à ce que le rôle des élus et des agents municipaux soit défini et connu en amont pour accueillir sereinement les invités et habitants (qui fait quoi, comment et quand).

Philippe Vittoz répond que les commandes étaient passées (gerbes de fleurs, buffet), qu'il existe une fiche de poste précisant les permanences des agents pour les cérémonies. Malheureusement, ce vendredi 8 mai, l'un des agents était en vacances et le second était en repos. Pour les prochaines manifestations, la présence d'un agent municipal sera effective.

-> **Réunion pour l'attribution des subventions aux associations** : Véronique Jourdan présente le nouveau mode de fonctionnement : chaque association transmet un compte-rendu moral et financier. Cette rencontre était prévue en janvier 2026, compte-tenu des élections municipales, celle-ci a été reportée et sera faite par whatsapp.

-> **Classique des Alpes** : samedi 6 juin 2026 : Patrick Gaudé et Baptiste Ogier seront dans les voitures suiveuses.

-> **Commission Animation** (Philippe Vittoz, Marina Bellemin, July Guillot, Jean-Louis Brochard):

. La proposition de feux d'artifice est reconduite. Il aura lieu le 4 juillet 2026.

. Le repas des Anciens aura lieu le samedi 5 décembre : l'animation est validée, le traiteur a été choisi, le fromage sera à part de la prestation.

. Tour Auvergne Rhône-Alpes : Les affiches sont à distribuer

. Nuits du moulin : il est recherché un nouveau spectacle à proposer pour toucher un autre public. Le dossier de subvention est à déposer avant le 31 mai 2026.

-> **Distribution du Brid'Infos** : Il y a du retard à l'impression, la réception est prévue vers le 15 mai pour distribution.

-> **Commission Communication** :

. Proposition de Philippe Rouard de créer un groupe whatsapp => Marina BELLEMIN-NOIRRATAZ s'en charge.

. Question de Philippe Rouard : comment communiquer sur panneau pocket ? par exemple le report du vide-grenier de l'Avie n'a pas été diffusé.

Il est décidé de :

. définir un canal de diffusion,

. définir le rôle de chacun,

. avoir un règlement clair pour les annonceurs,

. pour tout évènement nécessitant une réservation par les visiteurs (ex : visite du moulin, vide-grenier), l'information sera diffusée sur panneau pocket 3 semaines avant et non plus 2 semaines.

. créer une adresse mail centrale.

-> **Autres subventions :**

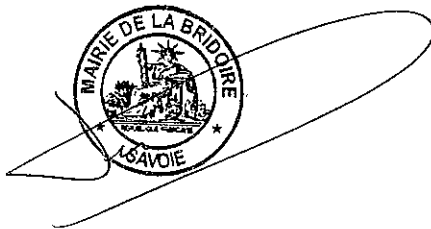
. **Grenouilles et Rainettes** : un dossier de subvention a été déposé par la mairie au Conseil départemental (FDAL) pour l'association Grenouilles et Rainettes. La somme n'est pas connue et pourrait s'élever à environ 600 à 700€.

. **Classique des Alpes** : pour rappel, suite aux contestations d'attributions des dons versés par les mécènes de la Classique des Alpes 2025, il n'y a pas eu de démarche auprès de mécènes en 2026, par la mairie. Monsieur Roche, nouveau président de l'association "Grenouilles et Rainettes" demande des précisions sur le motif des contestations. L'association tenait la buvette et bénéficiait de 1500€ de don. Philippe Vittoz corrige et précise que l'association a en effet bénéficié d'un don de mécène de 1500€ mais aussi la totalité du bénéfice de la buvette, ce qui n'est pas négligeable. Monsieur Roche remercie pour ces précisions dont il n'avait pas connaissance.

Date du prochain conseil municipal : le vendredi 5 juin 2026

Séance levée de séance à 21h18

Le Maire
Yves BERTHIER



Le Secrétaire de séance
Baptiste OGIER

